

Paris, le 6 janvier 2020,

Tout d'abord, nous vous présentons nos vœux les meilleurs.

A cette occasion, nous vous informons que, dès cette année, les réservations de locaux doivent faire l'objet d'une étude de disponibilité. Vous pouvez contacter les services techniques pour vous renseigner plus précisément sur le matériel à disposition. Dans le cadre de la création de l'Université de Paris, l'UFR s'est dotée d'un logiciel permettant de répondre à votre demande, notamment à certains besoins spécifiques selon le formulaire ci-joint. Celui-ci est à retourner à l'adresse électronique :
Direction-ufr-odontologie.garanciere@univ-paris-diderot.fr

En réponse à votre demande, le formulaire vous sera retourné, accompagné d'un éventuel devis.

Sans réservation préalable, via ce formulaire, aucune demande ne pourra être prise en compte au-delà du 1^{er} octobre 2020.

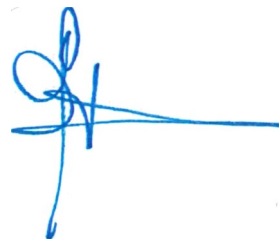
Cette nouvelle année, sous le sceau de l'Université de Paris, va permettre d'organiser les beaux projets de notre UFR d'odontologie — garancière. En espérant poursuivre notre collaboration, nous vous remercions de bien vouloir suivre ces nouvelles modalités et nous vous renouvelons nos meilleurs vœux.

Bien cordialement,

La Doyenne
Ariane BERDAL



Le Vice-Doyen Valorisation Partenariat
Yvon ROCHE



P.J : formulaire de réservation